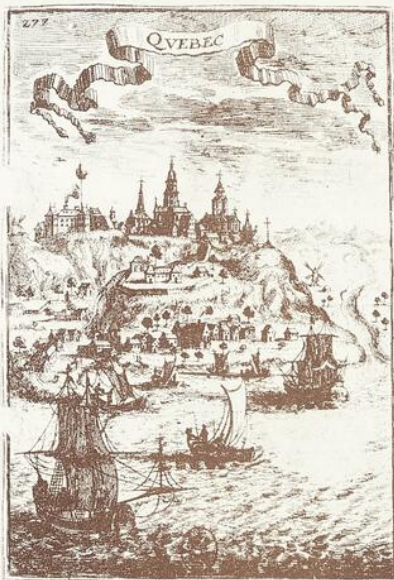
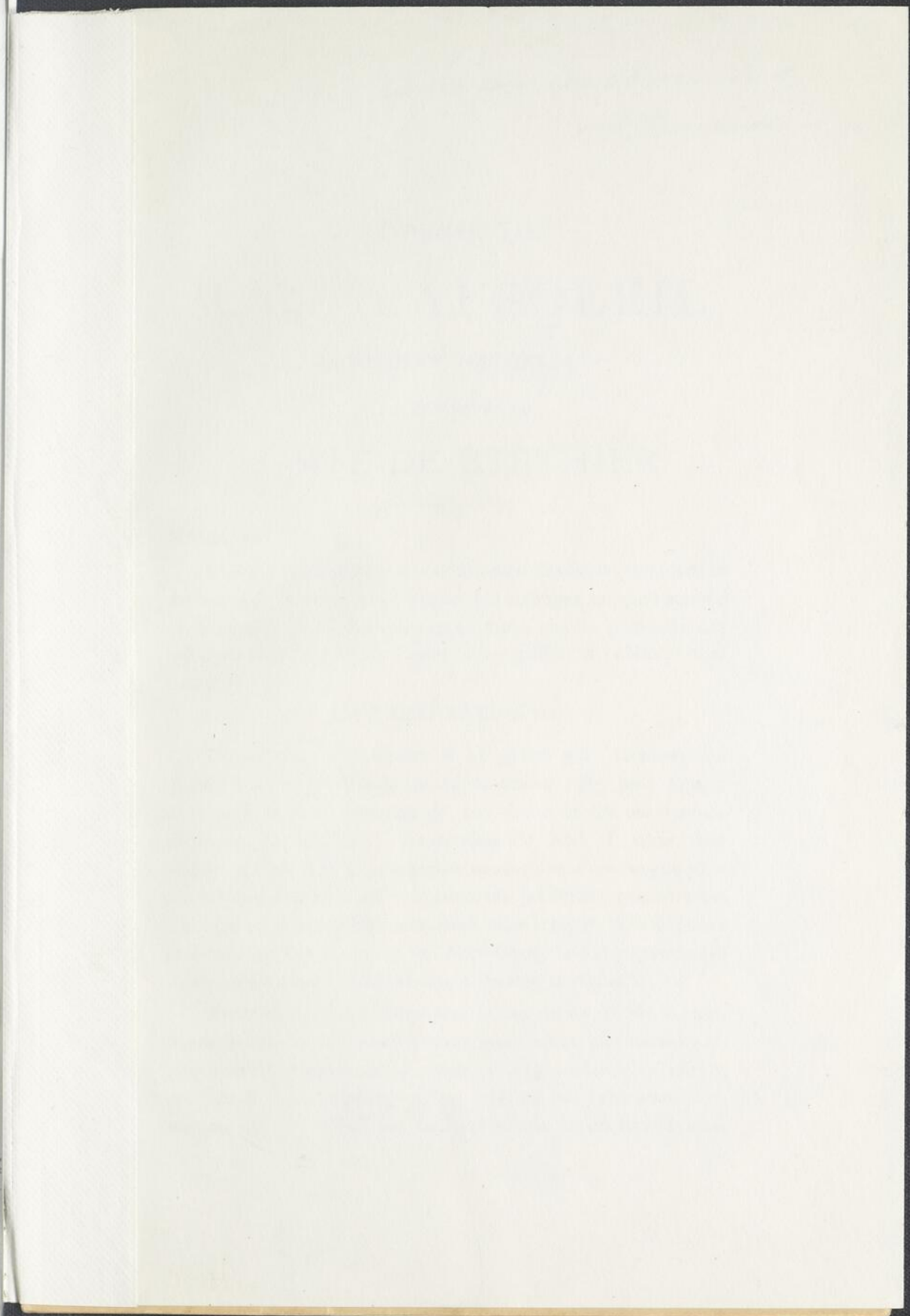
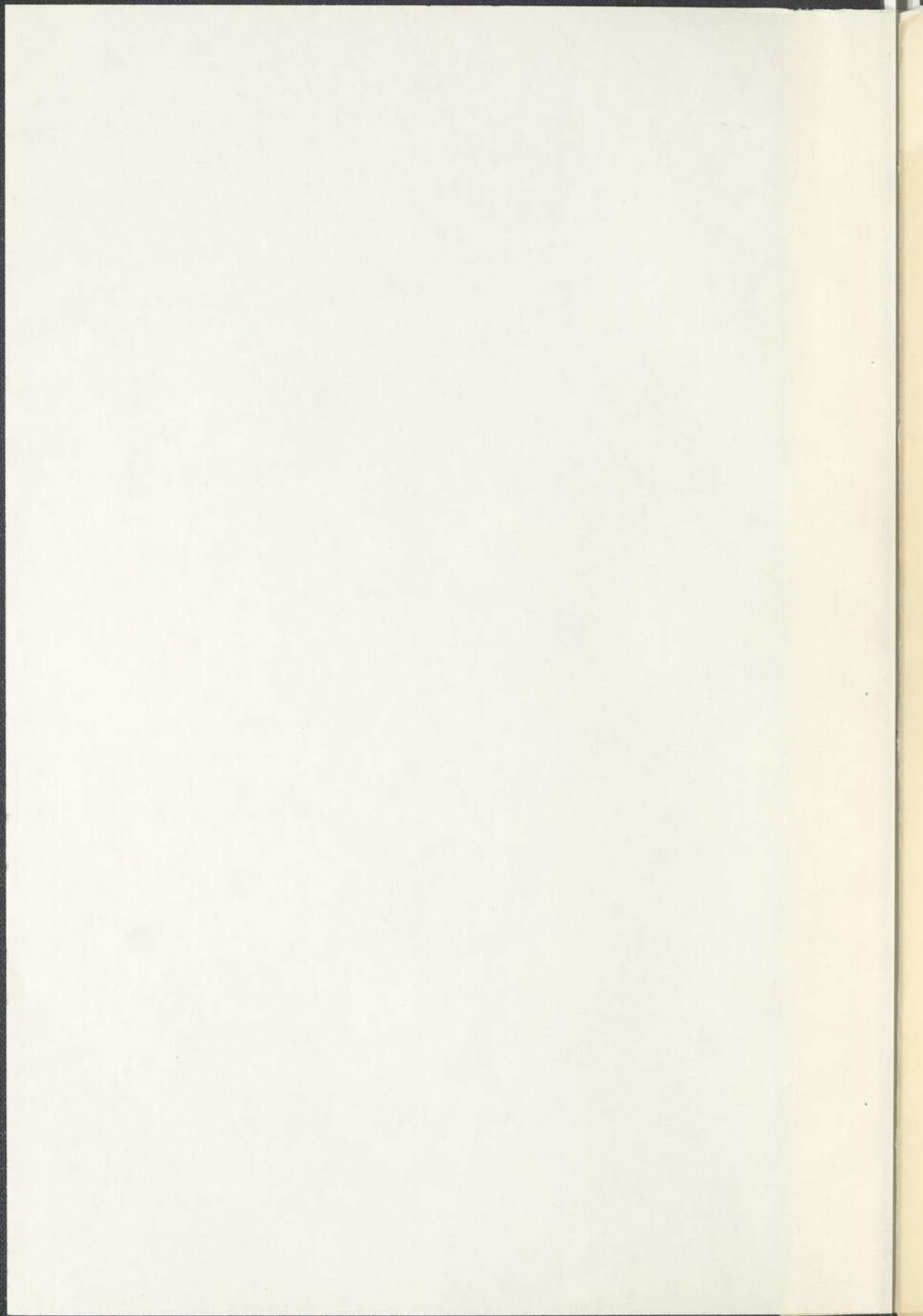


FC
520
B428



Bibliothèque Nationale du Québec





*Avec les compléments de
Beausoleil*

ADRESSE DE

M. C. BEAUSOLEIL

CANDIDAT NATIONAL

AUX ÉLECTEURS DU

COMTÉ DE BERTHIER

MESSIEURS,

Choisi à l'unanimité par la Convention des électeurs nationaux du comté de Berthier, pour briguer vos suffrages, et ayant accepté cet honneur, je vous dois un exposé franc, sincère et complet des principes d'après lesquels j'entends me guider, si j'obtiens votre confiance :

LE PARTI NATIONAL.

J'appartiens sans réserve à ce grand parti national, qui a été fondé au lendemain du 16 novembre 1885, pour assurer le respect et la conservation de nos droits et de nos intérêts nationaux et religieux. L'exécution de Riel, à cette date néfaste, n'a été que le couronnement sanglant d'une longue suite d'injustices, d'oppressions et d'exactions pratiquées systématiquement par un gouvernement sans cœur, dans le but évident d'écraser et de chasser des territoires du Nord-Ouest, la faible population française qui les avait découverts, colonisés et civilisés.

Après avoir alarmé et exaspéré la population du Nord-Ouest, le gouvernement a été sourd à toutes ses requêtes, à toutes ses supplications ; il a commencé à verser le sang, au Lac-aux-Canards, sans droit ni justification, et il a terminé par l'exécution d'un homme, qui ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés men-

P 971.07
B 3846

tales, qui avait subi un procès contraire à toutes les règles de la procédure en ce pays, que des jurés d'une race et d'une religion différentes de la sieme avaient unanimement recommandé à la clémence du tribunal et dont toute la province de Québec avait demandé la grâce.

Est-il étonnant que la première municipalité du Canada, que le Conseil de Ville de Montréal, par un vote presque unanime de ses membres Anglais, Irlandais et Canadiens-Français, catholiques et protestants, ait flétri le jour même cet acte inique comme "*une odieuse violation de toutes les lois de la justice et de l'humanité?*"

Ce verdict sera celui de l'histoire.

Déjà il a été ratifié par la province de Québec aux élections locales et à l'élection fédérale de Chambly, par la province d'Ontario, dans l'élection d'Haldimand, en attendant qu'il soit ratifié par toute la Puissance, dès qu'il plaira au gouvernement de dissoudre les Chambres et d'en appeler au pays.

C'est en présence de ce grand crime et dans la ferme conviction que la paix et la prospérité du pays, le respect des droits de tous, à quelque religion et à quelque nationalité qu'ils appartiennent, exigent un changement d'administration à Ottawa, que le 17 novembre 1885, le Comité National fut formé, composé d'hommes qui, jusque-là, avaient été divisés politiquement, mais qui firent abnégation des vieilles rancunes, des vieilles haines et jurèrent sur l'autel de la Patrie de poursuivre implacablement le renversement du ministère coupable. J'eus l'honneur de signer un des premiers la liste du comité général, et de contribuer à la rédaction des résolutions suivantes, adoptées le 23 novembre, à Montréal, par cinquante mille citoyens réunis sur le Champ-de-Mars et que vous avez ratifiées vous-même le 29 décembre 1885, dans votre grande assemblée, à Berthierville.

"Attendu que les métis français et anglais avaient depuis longtemps des griefs qui ont été l'occasion de l'offense politique pour laquelle leur chef, Louis Riel, a été exécuté ;

FC
520
B428

“ Attendu que les peuples civilisés repoussent les exécutions capitales pour offenses politiques ;

“ Considérant spécialement que le fait que Riel avait été recommandé à la clémence de la Cour par les six jurés de race et de croyances différentes à la sienne, auxquels l'Etat avait donné mission de le juger, imposait à ce dernier le devoir d'user de clémence à son égard ;

“ Considérant qu'après avoir sursis trois fois à l'exécution, ce devoir était devenu encore bien plus impérieux ;

“ Tenant en outre compte du fait que Riel s'était rendu lui-même à la demande du général Middleton ;

“ Considérant qu'il est évident que le gouvernement a fait de cette exécution un pur sujet de calculs électoraux ; qu'il a supputé froidement combien de comtés lui rapporterait la tête de Riel, et combien de comtés une politique de clémence et de justice lui en ferait perdre ; qu'enfin, voulant donner suite à ces calculs, il l'a sacrifié à la haine de fanatiques, leur permettant de soulever les unes contre les autres, les diverses races qui, dans ce pays, vivaient à l'ombre protectrice du drapeau anglais.

“ Résolu :

“ 1.—Qu'en faisant ainsi exécuter Louis Riel, le 16 novembre courant, le gouvernement de Sir John A. Macdonald a commis un acte d'inhumanité et de cruauté indigne d'une nation civilisée, et a mérité la condamnation de tous les amis du droit et de la justice, sans distinction de race ni de religion.

“ 2.—Que le consentement donné par Sir Hector Langevin, Sir Adolphe P. Caron et l'honorable Joseph A. Chapleau, à cette odieuse exécution, constitue une trahison nationale et mérite spécialement la réprobation de tous les citoyens de cette Province.

“ 3.—Que dans les circonstances, il incombe aux électeurs de chaque comté d'exiger de leur représentant à la Chambre des Communes, un engagement formel de combattre le gouvernement de Sir John A. Macdonald par tous les moyens constitutionnels à leur disposition.

“ 4.—Que dans l'opinion de cette Assemblée, les circonstances exigent que toutes les divisions de partis politiques, de races et de

religions s'effacent, et que tous les hommes de bonne volonté, quelles qu'aient été leurs divergences d'opinions antérieures, se réunissent pour arriver au but indiqué dans les résolutions précédentes."

J'ai eu l'honneur de seconder ces résolutions à Montréal, et de les appuyer de ma parole, et à Montréal et à Berthier. Elles forment la base de ma politique et j'y serai fidèle jusqu'au bout.

LE DANGER DEVENU PLUS GRAND

La nécessité de cette politique d'union devient de plus en plus urgente. Les organes du gouvernement fédéral dans Ontario ont commencé contre la province de Québec une guerre pleine de dangers et de menaces pour l'avenir. Le *Mail*, le principal organe tory d'Ontario, et plusieurs autres journaux de moindre importance, vont jusqu'à nous menacer de recommencer la conquête de la province de Québec par les armes, de faire disparaître les garanties du traité de 1763, d'abolir l'usage de la langue française, d'enlever à l'Église catholique ses moyens de subsistance, d'abolir la dîme et toutes les garanties légales et constitutionnelles de nos droits religieux et nationaux.

Cette campagne se poursuit à l'heure qu'il est avec une violence inouïe jusque dans les élections locales d'Ontario.

Et voici comment le *Mail* pose la question à propos du manifeste de M. Meredith, le lieutenant de Sir John A. Macdonald, chef du parti tory, au Parlement local d'Ontario :

(Traduit du *Mail* du 27 novembre 1886.)

"L'adresse de M. Meredith à ses électeurs de London, publiée ce matin, est un programme clair, ferme et qui ne trompera personne."

"LE PALAIS DES PAPES EST LA SEULE PLACE SUR LA TERRE OU LE MEURTRE EST PUBLIQUEMENT GLO-RIFIÉ.

“ Ne sommes-nous pas justifiables de ne permettre aucune licence à l’Eglise de Rome et a-t-elle le droit de se plaindre, elle qui nous refuse toute liberté ?

“ NOUS PROCLAMONS QUE L’ÉGLISE CATHOLIQUE N’A PAS, DANS AUCUNE PARTIE QUELCONQUE DE LA PUISSANCE DU CANADA, LE DROIT DE SE PRÉTENDRE UNE ÉGLISE ÉTABLIE, DE SE FAIRE PAYER LA DIME, D’IMPOSER DES TAXES DE FABRIQUE, DE GOUVERNER LA PRESSE, DE CONTROLER L’ÉDUCATION OU DE LAISSER CROUPIR UN MILLION ET QUART DE CANADIENS DANS LES TÉNÈBRES. Nous ajoutons aussi que, pour les mêmes raisons et pour d’autres non moins évidentes, elle (l’Eglise de Rome) N’A AUCUN DROIT DANS CETTE PROVINCE (Ontario), à une loi qui force les siens et aussi les protestants, qu’ils le veuillent ou non, à SUPPORTER DES ÉCOLES SÉPARÉES QUI FORMENT, TOUT AUTANT QUE LE CONFESSIOANAL, PARTIE INTÉGRANTE DE SON ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE, qu’elle n’a aucun droit à retirer, comme elle le fait, des argents du Trésor public POUR SOUTENIR, DANS LES COMTÉS DE PRESCOTT ET DE RUSSELL, SOIXANTE-DIX ÉCOLES où elle enseigne UNE LANGUE ÉTRANGÈRE (la langue française) QU’ELLE N’A PAS LE DROIT D’ÊTRE SPÉCIALEMENT REPRÉSENTÉE DANS NOS GOUVERNEMENTS ET QUE, PARDESSUS TOUT, ELLE N’A PAS LE DROIT D’IMPOSER SES IDÉES EN MATIÈRE D’ÉDUCATION.”

N’est-il pas temps que tous les bons citoyens de la province de Québec s’unissent pour mettre un frein à cette tentative des loges orangistes dont Sir John A. Macdonald est membre, et le *Mail* le principal organe, qui menace de mettre le feu aux quatre coins du pays ?

Respect aux droits de la minorité ; justice égale pour tous, sans distinctions de races ou de croyances, tels sont les principes sur lesquels doit s’appuyer toute saine politique dans un pays comme le nôtre où tant d’intérêts divers sont destinés à exister les uns à côté des autres et dont la bonne entente et l’harmonie sont les conditions essentielles de la prospérité générale.

Canadien-Français je suis fier du sang qui coule dans mes veines ; catholique, j'aime ma religion.

Patriote, je ne puis avoir que de l'admiration et de la reconnaissance pour le clergé qui a su doter notre province de collèges, de couvents, d'académies, d'hôpitaux et d'institutions de charité qui sont l'honneur, la force et le boulevard de notre race sur le continent américain.

D'un autre côté, je sais que nos concitoyens anglais et protestants ont droit à la même justice et à la même protection, et je serai toujours prêt à les défendre si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, leurs droits ou leurs intérêts nationaux et religieux étaient menacés.

L'AUTONOMIE PROVINCIALE.

La constitution fédérale qui nous régit a voulu que les institutions particulières de chaque province fussent protégées par une législature locale, à laquelle certains pouvoirs définis ont été attribués. Ces législatures provinciales sont indispensables pour le maintien de "notre religion, de notre langue, de nos lois" qui diffèrent de celles de la majorité des autres provinces, n'auraient plus de garanties, si, par l'union législative, elles devenaient à la merci d'une majorité indifférente ou hostile.

Bien des tentatives ont été faites par le gouvernement fédéral :

Dans la question des cours d'eau ;

Dans la question des licences ;

Dans la question des chemins de fer ;

Dans le nouvel acte électoral ;

D'amoindrir les législatures provinciales et de les priver des pouvoirs qui leur appartiennent constitutionnellement.

C'est une tendance contre laquelle il faut réagir énergiquement. L'autonomie, la souveraineté des provinces dans les limites de leurs attributions, voilà ce qui seul sauvera les législatures locales, ce boulevard de nos institutions particulières.

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES.

Ainsi que je l'écrivais en 1871 :

“ La richesse d'une nation a trois grandes sources, savoir : l'agriculture, l'industrie et le commerce. Ce sont trois fleuves géants qui vont se jeter dans une même mer, après avoir fertilisé les pays qu'ils arrosent.

“ Au premier rang se place l'agriculture par son antiquité, son utilité, son importance et sa sûreté. Le sol existe toujours, prêt à donner la moisson à l'agriculteur diligent. Quels que soient les malheurs du temps, la peste, la famine ou la guerre, c'est une ressource assurée.

“ Il fournit la subsistance, l'aliment et les choses les plus nécessaires à la vie. A proprement parler, c'est de l'agriculture que l'industrie et le commerce tiennent leur existence. A celle-là elle donne la matière première, qui, façonnée, acquiert une valeur décuple, et donne naissance au commerce qui n'est, en définitive, que l'échange des commodités.

“ Un peuple doit s'adonner d'abord à la culture des champs. C'est l'occupation qui favorise le mieux l'indépendance, la santé, la vertu et les bonnes mœurs.

“ Mais un peuple qui serait purement agriculteur ne serait pas un peuple riche, car il ne pourrait disposer du surplus de sa production pour se procurer ces objets qui contribuent pour une si large part au bien-être individuel et social.

“ Tous, d'un autre côté, n'ont pas le goût du travail des champs. C'est pour ceux-ci que de nouvelles carrières sont ouvertes par l'industrie, par le commerce et par les professions libérales.

“ Disons donc, sans crainte d'être contredit, qu'un peuple n'est riche qu'autant qu'il atteint au plein développement de toutes ses ressources agricoles, industrielles et commerciales.

“ Le devoir évident d'un gouvernement sera donc de protéger et de favoriser l'agriculture par l'amélioration des routes, la construction de chemins de fer, le creusement de canaux, en rapprochant, pour tout dire en un mot, le producteur du consommateur ; l'industrie, en excluant de sa concurrence les objets de fabrique

étrangère ; le commerce, par l'imposition de droits différentiels sur les marchandises importées ou exportées dans les navires étrangers.

“ L'ensemble de ces mesures constitue ce qu'on appelle une saine politique commerciale.”

Au premier rang des mesures destinées à protéger l'agriculture, je mets la conclusion d'un traité de réciprocité avec les États-Unis en autant que les produits agricoles sont concernés.

Avant de pouvoir disposer des produits de vos terres, les commerçants qui les achètent, sont obligés de payer au gouvernement américain des droits équivalant au quart ou au tiers de leur valeur, ce qui vous force à vendre votre foin et vos grains à vil prix faute d'autres marchés sur lesquels vous puissiez en disposer.

Abolissez ces droits et la valeur de vos produits sera augmentée de 25 à 33 pour 100. Chacun de vous peut aisément calculer quelle différence en argent cela ferait dans son revenu annuel et dans sa fortune.

Je suis en faveur d'une protection efficace de l'industrie nationale, par un tarif qui frappe de droits élevés les articles de fabrication étrangère qui entrent en concurrence avec ceux de notre pays.

Je suis en faveur de la création de toutes les facilités possibles pour l'extension du commerce et de la navigation, soit par des travaux intérieurs, tels que chemins de fer, canaux, télégraphes, soit par des traités avec les pays étrangers, soit par la création de havres, de quais ou d'écoles de navigation où les jeunes gens si braves du comté de Berthier et d'ailleurs verront s'ouvrir devant eux des carrières nouvelles et lucratives.

Mais pour obtenir tous ces résultats, il est essentiel que le Canada obtienne de l'Angleterre le droit de faire des traités de commerce.

Sous le régime actuel, c'est l'intérêt impérial qui prévaut, et celui des colonies ne vient qu'en dernier lieu.

Donc, tout en maintenant les liens politiques qui nous unissent à l'Angleterre, et qui sont nécessaires au maintien intégral et au respect de nos institutions, tel que garanties par les traités, je désire comme un des moyens les plus efficaces d'assurer la prospérité du pays, le droit pour le Canada de négocier ses propres traités de commerce.

LA FÉDÉRATION IMPÉRIALE.

Ceci m'amène à parler d'une question de la plus haute gravité que l'on agite fortement déjà en Angleterre et au Canada, de cette fédération impériale dont le résultat serait :

- 1.—L'anéantissement de notre constitution actuelle ;
- 2.—La fabrication de nos lois par un Parlement situé à mille lieues d'ici, composé des représentants de l'Angleterre et de toutes ses colonics, où nous ne serions qu'une infime minorité ;
- 3.—L'assomption par le Canada d'une part de la dette, des querelles et des guerres que l'Angleterre entretient dans toutes les parties du monde.

Inutile de vous dire que je combattrai de toutes mes forces toute tentative de mettre en opération un système qui, pour nous, équivaldrait à un suicide.

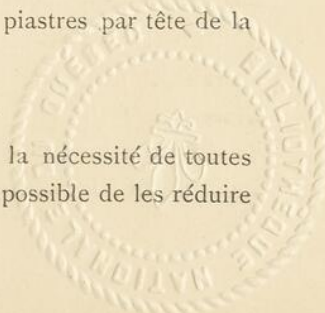
LA DETTE ET LES DÉPENSES PUBLIQUES.

La dette du Canada est aujourd'hui de plus de 250 millions de piastres, soit cinquante piastres par tête de la population.

Les dépenses ont atteint, l'an dernier, le chiffre énorme de 39 millions de piastres, soit près de huit piastres par tête de la population.

Le déficit a dépassé 5,800,000 piastres.

Il est temps de faire une enquête sur la nécessité de toutes ces dépenses et de s'assurer s'il ne serait pas possible de les réduire



de manière à prévenir l'imposition de nouvelles taxes sur une population obérée et dont le dur travail est déjà insuffisamment rémunéré.

CONCLUSION.

En un mot, Messieurs, si je vais au Parlement, je donnerai un appui énergique à toute mesure qui tendra au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de la navigation du pays en général, sans égard au parti qui les proposera, désirant placer au-dessus de tout, l'intérêt bien entendu du Canada et particulièrement celui du comté de Berthier.

Dans les questions purement politiques, je crois qu'il est essentiel pour la paix entre les races, pour la prospérité du pays et pour l'harmonie entre les provinces, qu'il y ait un changement de ministère à Ottawa. Je veux aussi que les droits de la langue française soient respectés par la nomination dans le Sénat d'un ministre parlant le français.

En dehors de la secte orangiste qui contrôle le ministère actuel, il y a une foule d'hommes d'État anglais et protestants, tels que l'honorable M. Blake, par exemple, qui n'ont d'autre désir que de rendre justice égale à tous, dont les idées sont assez larges et l'âme assez noble pour considérer le peuple canadien comme un seul peuple, qui ne se laissent pas guider par les préjugés de race ou de religion, désireux de respecter tous les droits, dont l'ambition sera de rétablir la paix, de ranimer la confiance, d'inaugurer une politique généreuse qui conduira sûrement le Canada vers les grandes destinées que la Providence lui a préparées.

Voilà les hommes dont la province de Québec doit rechercher l'alliance; voilà ceux qui auront ma confiance, aussi longtemps, mais aussi longtemps seulement, qu'ils en seront dignes. La province de Québec, dans mon opinion, doit conserver une certaine indépendance d'allures et ne pas s'inféoder à un parti politique au point de lui faire sacrifier aucun de ses droits ou de ses intérêts.

Tels sont, Messieurs, mes opinions sur la situation actuelle ;
telle est la ligne de conduite que je suivrai inflexiblement si vous
m'honorez de votre confiance et me donnez vos suffrages, que je
sollicite respectueusement.

Je demeure, Messieurs,

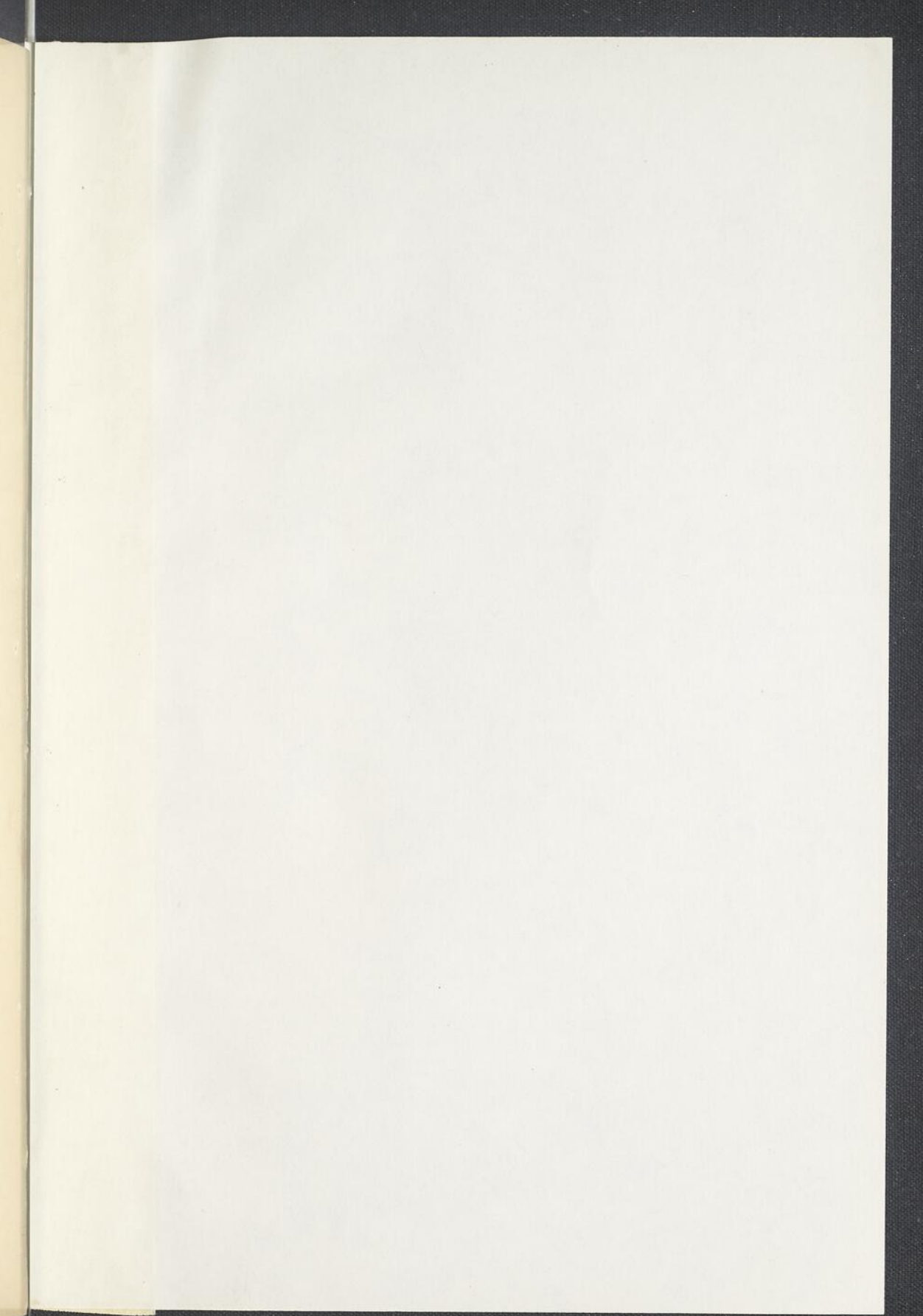
Votre bien dévoué,

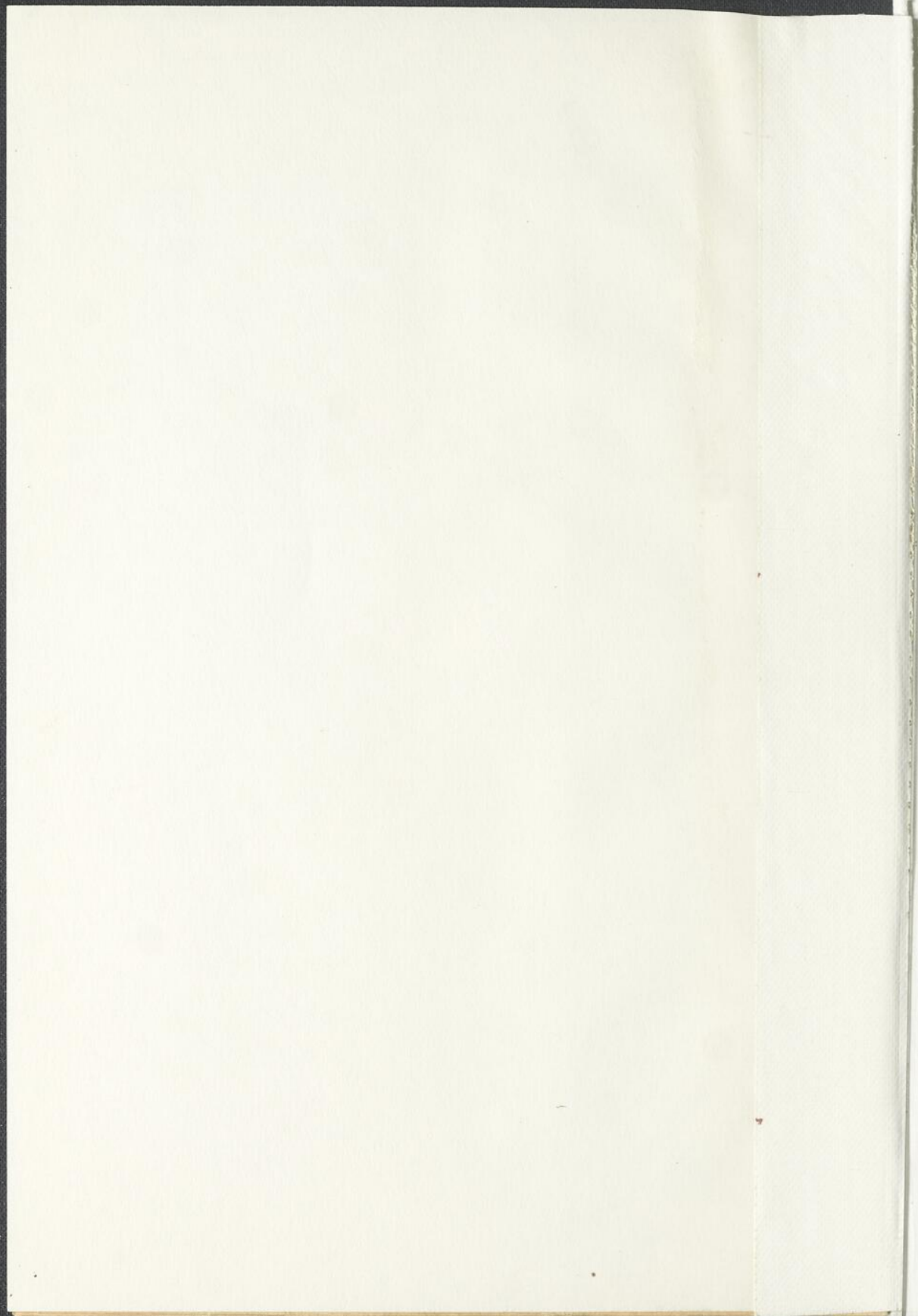
C. BEAUSOLEIL.

Berthierville, 15 décembre 1886.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-GUILLAUME

1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900





Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Nov. 2007

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

BNQ



C 000 145 451

145451